

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GREEN SURF LODGE

En vigueur au 1e Janvier 2026

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU LOUEUR

Nom de L'établissement : Green Surf Lodge

Exploitants : Guylène LE MEUR & Stéphane PIRET

Adresse du siège social : 72 Chemin de la Guittière 85270 St Hilaire de Riez

Téléphone : +33 6 21 12 13 61

Email : contact@greensurflodge.com

Site internet : <https://greensurflodge.com>

Instagram : @greensurflodge

Numéro d'enregistrement du meublé de tourisme :

ARTICLE 2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent exclusivement les relations contractuelles entre le loueur, ci-après désigné « le Loueur », et toute personne physique ou morale, ci-après désignée « le Locataire », souhaitant réserver un séjour au Green Surf Lodge.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Locataire. Le Loueur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU BIEN ET DES PRESTATIONS

3.1 - Localisation

Le bien loué est situé à St Hilaire de Riez, Vendée (85), France.

Adresse exacte : 72 Chemin de la Guittière 85270 St Hilaire de Riez

3.2 - Composition du logement

Le Green Surf Lodge peut accueillir **10 à 12 personnes** et se compose de :

- LA MAISON : 2 Pièces : Suite parentale avec lit Queen size, salle de bain, wc, cuisine équipée et terrasse privative
- LA GRANGE : Pièce de vie avec cuisine équipée et salon, lit Queen size en mezzanine, 2 lits superposés, salle de bain, wc.
- NIGHT CORNER : 2 chambres avec lit Queen size, 3 lits simples, salle de bain, wc.
- POOL HOUSE : Espace détente, salon, cuisine, plancha, avec piscine chauffée

- EXTÉRIEURS : Écrin de verdure avec pins, cyprès et chênes verts, plusieurs terrasses

3.3 - Équipements et services

Le logement est équipé de :

- 3 Cuisine équipée (3 réfrigérateurs, 2 four, 3 plaques de cuisson, 3 lave-vaisselle, etc.)
- Piscine chauffée (en saison)
- WiFi + 2 Ecrans plats
- Linge de maison inclus
- Parking privé
- Terrasses et espaces extérieurs

3.4 - Prestations non comprises

Sauf mention contraire, ne sont pas compris dans le tarif de location : la taxe de séjour, le ménage de fin de séjour (optionnel), les consommations exceptionnelles d'eau et d'électricité.

ARTICLE 4 - RÉSERVATION ET CONCLUSION DU CONTRAT

4.1 - Modalités de réservation

La réservation peut être effectuée :

- Par téléphone au +33 6 21 12 13 61
- Par email à : contact@greensurflodge.com
- Via le site internet <https://greensurflodge.com>
- Via Instagram [@greensurflodge](https://www.instagram.com/greensurflodge)

4.2 - Conclusion du contrat

La réservation devient définitive et ferme dès lors que :

- Le Locataire a versé l'acompte de 30% du montant total de la location
- Le Locataire a accepté expressément les présentes CGV
- Le Loueur a confirmé la réservation par email ou SMS

Un contrat de location saisonnier individuel sera envoyé au Locataire pour signature. La signature de ce contrat vaut acceptation des présentes CGV.

ARTICLE 5 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 - Tarifs

Les tarifs de location sont indiqués en euros (€), toutes taxes comprises (TTC). Ils sont consultables sur le site internet, sur demande par téléphone ou par email.

Les tarifs comprennent la location du logement et de ses équipements pour la durée convenue.

Ne sont pas inclus dans le tarif de base : la taxe de séjour : 1,65 € par personne et par nuit, le ménage de fin de séjour (optionnel), les éventuelles prestations supplémentaires.

5.2 - Modalités de paiement

À la réservation : Un acompte de 30% du montant total de la location est exigible immédiatement.

Solde : Le solde (70% restant) est exigible 30 jours avant la date d'arrivée.

Taxe de séjour : Payable sur place, en espèces ou par virement, le jour de l'arrivée.

5.3 - Moyens de paiement acceptés

Virement bancaire.

5.4 - Défaut de paiement

En cas de non-paiement du solde dans les délais prévus, le Loueur se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver l'acompte versé à titre de dédommagement.

ARTICLE 6 - DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie d'un montant de 1500 € est exigé à l'arrivée. Il peut être versé par chèque (non encaissé) ou par empreinte bancaire.

Un dépôt de garantie d'un montant de 150 € est exigé à l'arrivée. Il peut être versé par chèque (non encaissé) ou par empreinte bancaire.

Ces dépôts couvrent les éventuelles dégradations, casse, pertes de matériel ou consommations exceptionnelles constatées lors de l'état des lieux de sortie.

Les dépôts de garantie sont restitués dans un délai maximum de 15 jours après le départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes correspondant aux dégâts constatés.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA LOCATION ET HORAIRES

7.1 - Durée minimale

La durée minimale de location est de 7 nuits, week-end 2 nuits

7.2 - Horaires

Arrivée : à partir de 16h00

Départ : avant 11h00

Tout dépassement des horaires doit être autorisé préalablement par le Loueur. Un dépassement non autorisé pourra entraîner une facturation supplémentaire.

ARTICLE 8 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

En conséquence, toute réservation est ferme et définitive dès le versement de l'acompte et l'acceptation des présentes CGV. Les conditions d'annulation sont précisées à l'article 9.

ARTICLE 9 - CONDITIONS D'ANNULATION

9.1 - Annulation par le Locataire

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier recommandé avec AR).

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

Délai d'annulation avant l'arrivée	Montant retenu par le Loueur
Plus de 30 jours	30% (acompte)
Entre 30 et 21 jours	50% du montant total
Entre 21 et 7 jours	75% du montant total
Moins de 7 jours	100% du montant total

Il est vivement conseillé au Locataire de souscrire une assurance annulation pour se prémunir contre les risques d'annulation pour cause de maladie, accident ou tout autre événement imprévu.

9.2 - Annulation par le Loueur

Le Loueur se réserve le droit d'annuler une réservation en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles rendant impossible l'exécution du contrat (catastrophe naturelle, incendie, réquisition administrative, etc.).

Dans ce cas, le Locataire sera intégralement remboursé des sommes versées, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité complémentaire.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

- Occuper les lieux en bon père de famille et à respecter le règlement intérieur
- Respecter le nombre maximum de personnes autorisées (10 à 12 personnes)
- Ne pas sous-louer ou céder le logement à des tiers
- Respecter le voisinage et la tranquillité des lieux (pas de nuisances sonores, notamment après 22h)
- Ne pas organiser de fêtes ou événements non autorisés
- Respecter l'interdiction de fumer à l'intérieur
- Respecter les règles concernant les animaux [REFUSÉS]
- Utiliser la piscine sous sa responsabilité et surveiller les enfants en permanence
- Signaler immédiatement au Loueur toute dégradation ou dysfonctionnement
- Laisser le logement dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

11.1 - Responsabilité du Loueur

Le Loueur est assuré en responsabilité civile.

Le Loueur ne saurait être tenu responsable des vols, pertes ou dégradations des biens personnels du Locataire durant le séjour.

11.2 - Responsabilité du Locataire

Le Locataire est responsable de tout dommage causé au logement, au mobilier, aux équipements ou aux espaces extérieurs pendant la durée de la location.

Le Locataire doit être couvert par une assurance responsabilité civile villégiature. Une attestation d'assurance pourra être demandée à l'arrivée.

11.3 - Sécurité de la piscine

La piscine est équipée d'un dispositif de sécurité conforme à la réglementation en vigueur. Le Locataire s'engage à surveiller en permanence les enfants et les personnes ne sachant pas nager. Le Loueur décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 12 - ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire est réalisé en présence du Locataire à l'arrivée et au départ, ou par délégation à une personne mandatée par le Loueur.

Toute dégradation, casse ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement. Les réparations ou remplacements nécessaires seront déduits du dépôt de garantie.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Loueur collecte et traite les données personnelles du Locataire (nom, prénom, adresse, téléphone, email) dans le seul but de gérer la réservation et d'assurer le bon déroulement du séjour.

Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la réservation et aux obligations légales (notamment comptables et fiscales).

Le Locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données personnelles, qu'il peut exercer en contactant le Loueur à l'adresse email [EMAIL À COMPLÉTER].

ARTICLE 14 - MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le Loueur propose au Locataire, en cas de litige n'ayant pu être résolu à l'amiable, de recourir à un médiateur de la consommation.

En cas d'échec de la médiation, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 15 - MENTIONS OBLIGATOIRES 2026

15.1 - Numéro d'enregistrement

Conformément à la réglementation en vigueur depuis mai 2026, le meublé de tourisme est enregistré sous le numéro : [].

ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement est dû à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française (événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties).

En cas de force majeure empêchant l'exécution du contrat, celui-ci sera suspendu ou résilié sans indemnité de part et d'autre, avec remboursement des sommes versées au prorata de la période non exécutée.

ARTICLE 17 - DISPOSITIONS DIVERSES

17.1 - Modification des CGV

Le Loueur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation.

17.2 - Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

17.3 - Loi applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français. La langue du contrat est le français.

Fait à St Hilaire de Riez, le 1e Janvier 2026

*Guylène & Stéphane
Green Surf Lodge*